

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 30 janvier 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

FOSSEY Flavie.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.6 – Maîtrise d'Oeuvre

Travaux d'aménagement de la voirie du lotissement Le Pré Carré : devis d'assistance technique aux collectivités – crédit d'études horaires

DEL2026-02-06

M. Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 15 janvier 2026, n° DEL2026-01-01, il a été décidé de retenir l'estimation prévisionnelle de l'Agence Technique Départementale des Marais pour les travaux d'aménagement de la voirie du lotissement Le Pré Carré d'un montant de 42 000,00 € HT (50 400,00 € TTC).

Il présente aux conseillers le devis d'Assistance Technique 2026-MA-H001 de l'Agence Technique Départementale des Marais (crédits d'études horaires) pour ces travaux.

Le Conseil Municipal,

VU, La Délibération du 15 janvier 2026, n° DEL2026-01-01,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

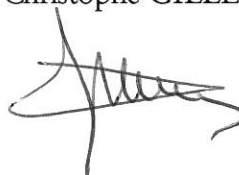
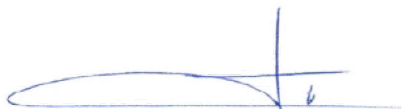
- Article 1^{er} :** d'accepter le devis 2026-MA-H001 du 5 janvier 2026 relatif au crédit d'études horaires pour les travaux d'aménagement de la voirie du lotissement Le Pré Carré de l'Agence Technique Départementale des Marais pour un montant de 2 775,00 € HT (3 330,00 € TTC) ;
- Article 2 :** que les crédits seront inscrits au budget principal commune 2026, en dépenses d'investissement, à l'opération n°245 (Travaux Lotissement Pré Carré), article 231.
- Article 3 :** d'autoriser M. Le Maire à signer ce devis.

Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 4 février 2026,

La Secrétaire de Séance,
Flavie FOSSEY

Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.